



AGIR POUR LE LOGEMENT

AUVERGNE MONT DORE IMMOBILIER

Dominique BAUVY

10 rue Rigny - 63240 LE MONT DORE

Tél. / Fax : 04 73 21 17 51

dominiquebauvy@amd-immo.fr

www.montdore-immo.com

N° 23964X / Carte : T257/G105

RC : 438 815 862 N° 2001 B 462 - FR 70438815862

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	8,40% du montant des encaissements
▶ Locaux meublés	8,40% du montant des encaissements
▶ Locaux commerciaux	8,40% du montant des encaissements
▶ Locaux professionnels	8,40% du montant des encaissements
▶ Locations saisonnières	10% du montant des loyers
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	
▶ Immeubles entiers	8,40% du montant des encaissements
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	14,40% du loyer annuel	baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 7,20% - 7,20%	baillieur locataire
- état des lieux location vide ²	- 192€ - 192€	baillieur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 192€ - 192€	baillieur locataire
▶ Locaux de droit commun	14,40%	locataire
- négociation		
- état des lieux	384€	locataire
- rédaction de bail	180€	locataire
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	24% du loyer annuel	locataire
- état des lieux	384€	locataire
- rédaction de bail	180€	locataire
▶ Locaux professionnels		
- négociation	24% du loyer annuel	locataire
- état des lieux	384€	locataire
- rédaction de bail	180€	locataire
▶ Locations saisonnières		
- négociation	10% du loyer	baillieur
- état des lieux	0%	
- rédaction de bail	0%	
- taxe de séjour	de 0.40€ à 1€/jour/pers	locataire
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	24% du loyer annuel	locataire

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.